

AdBlue®

RUBRIQUE 1- Identification de produit société

1-1 Identification produit

Nom du produit	AdBlue®
Type de produit	LIQUIDE
Formule chimique	CH ₄ N ₂ O (H ₂ O)

1-2 Identification société

Adresse	110, Parc industriel bled Solb Route provinciale 3002 CR Chellalate Cp 28630 Mohammedia
Ville	Casablanca
Pays	Maroc
N° de téléphone	+212 5 22 34 13 12
FAX	+212 5 22 34 13 11
E-mail	abhenco.sarl@gmail.com

1-3 Numéro d'urgence

N° de téléphone	+212 6 27 57 51 57
Heures ouvrables	24H/24H

RUBRIQUE 2- Identification des dangers

2-1 Classification de la substance ou du mélange.

Définition du produit	Substance mono-constituant
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]	
Classification	Non classé

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

RUBRIQUE 3-composition

Nom de produit	Composition	N° CAS	Classification
AdBlue®	UREE	57-13-6	Non classe.
	EAU	7732-18-5	

RUBRIQUE 4- Premiers secours

4-1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau courante et retirer les lentilles de contact si présentes. Si une irritation persiste, il est recommandé de consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. En cas d'inhalation de produits de décomposition dus à un incendie, les symptômes peuvent apparaître plus tard. Consultez un médecin si des malaises surviennent. Un suivi médical pendant 48 heures peut être nécessaire.

En cas de contact avec la peau : Laver la zone touchée avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Si la personne est consciente, lui donner de petites quantités d'eau. Ne pas induire le vomissement sauf sur indication médicale. Appelez un médecin si les symptômes persistent ou s'aggravent.

Protection des sauveteurs : Il est impératif de ne prendre aucune initiative risquée sans formation appropriée.

4-2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notez au médecin traitant : Un traitement symptomatique est nécessaire. En cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités, contacter immédiatement un spécialiste en traitement

des intoxications. Dans le cas d'une inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent se manifester plus tard, nécessitant une surveillance médicale pendant 48 heures.

Aucun traitement spécifique n'est requis.

RUBRIQUE 5- mesure de lutte contre incendie

5-1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur adapté pour étouffer l'incendie

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun moyen inapproprié identifié.

5-2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risques dus à la substance ou au mélange : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent potentiellement libérer des substances telles que les oxydes d'azote et l'ammoniac. Il est recommandé d'éviter d'inhaler les poussières, les vapeurs ou les fumées produites par la combustion. En cas d'inhalation de ces produits lors d'un incendie, les symptômes peuvent être retardés.

Conseils aux pompiers :

Mesures spéciales de protection : En cas d'incendie, sécuriser rapidement la zone en évacuant toute personne à proximité. Aucune action ne doit être entreprise sans formation adéquate et sans évaluation des risques individuels.

Équipement de protection spécifique : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adapté, y compris un appareil respiratoire autonome avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les casques, les bottes de protection et les gants, offrent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6- mesure à prendre en cas de dispersion

6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Il est crucial de ne pas entreprendre d'action présentant un risque pour sa propre sécurité sans formation adéquate. Les environs doivent être évacués. Restreindre l'accès aux personnes non essentielles et non équipées de vêtements de protection. Éviter tout contact physique ou marche dans la zone contaminée. Assurer une ventilation adéquate et porter un appareil de protection respiratoire si la ventilation naturelle est insuffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et autres conduits d'évacuation. En cas de pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol et air), informer les autorités compétentes.

6-3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Éloigner le produit de la zone touchée. Aspirer ou balayer le produit répandu et le placer dans un conteneur à déchets approprié, puis le faire éliminer par une entreprise de collecte agréée.

Grand déversement accidentel : Éloigner le produit de la zone concernée. Bloquer toute voie d'accès possible aux égouts, cours d'eau, caves ou zones confinées. Aspirer ou balayer le produit répandu et le placer dans un conteneur à déchets approprié, puis le faire éliminer par une entreprise de collecte agréée.

RUBRIQUE 7- manipulation et stockage

7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de : Formation d'aérosol ou de nébulosité.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7-2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec. Maintenir le bidon fermé de manière étanche.

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

Considération des autres conseils :

Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée : 15 – 25 °C

A ne pas être inférieur à 5°C pour éviter l'explosion.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8- contrôles de l'exposition/protection individuelle

8-1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Cette information n'est pas disponible.

8-2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau

- **protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques

- **type de matière**

NBR (Caoutchouc nitrile)

- **mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau

(Crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines

RUBRIQUE 9- propriétés physiques et chimique

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Teneur en urée	31,8 – 33,2
Couleur	transparent
Odeur	légèrement perceptible - comme l'ammoniaque
Inflammabilité	non combustible
Densité à 20°C	1091,8 ± 0,3

Limites inférieure et supérieure d'explosion non déterminé

Autres paramètres de sécurité

Propriétés comburantes aucune

9-2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger

Physique : classes de danger selon SGH

(Dangers physiques) : non pertinent

Autres caractéristiques de sécurité : Il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10- Stabilité et réactivité

10-1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

10-2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10-3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec : comburant puissant, Alcalis, Chlorates, Perchlorates, Peroxyde d'hydrogène

10-4 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 11- informations toxicologiques

11-1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/

2008/CE.

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cible (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**• En cas d'ingestion**

Vomissements, nausée

• En cas de contact avec les yeux

Des données ne sont pas disponibles.

• En cas d'inhalation

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner les symptômes suivants : toux, Dyspnée

- **En cas de contact avec la peau**

Des données ne sont pas disponibles.

- **Autres informations**

Aucune

11-2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE12- informations écologiques

12-1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Biodégradation

Des données ne sont pas disponibles.

12-2 Processus de la dégradabilité

Demande Théorique en Oxygène avec une nitrification : 1,132 mg/mg

Demande Théorique en Oxygène : 0 mg/mg

Dioxyde de Carbone Théorique : 0,7328 mg/mg

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas énuméré.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles

RUBRIQUE13- considération relatives à l'élimination

13-1 Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées Ne pas jeter les résidus à l'égout.

13-2 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

RUBRIQUE14- information relatives au transport

14-1 Classe(s) de danger pour le transport

aucune

14-2 Groupe d'emballage

pas attribué

14-3 Dangers pour l'environnement

selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses pas dangereux pour l'environnement

14-4 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE15- information relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Pas énuméré

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats

Pas énuméré.

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Pas énuméré

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

Pas énuméré

Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

Pas énuméré

Règlement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux(PIC)

Pas énuméré

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Pas énuméré

Autres informations

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail. Tenir compte des restrictions prévues

Par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

RUBRIQUE 16- autre informations

Date d'impression	:	14.03.2024
Date d'édition/ Date de révision	:	03.01.2024
Date de la précédente édition	:	7.12.2023
Version	:	2.0
Élaborée par	:	NEMMOU Imane (RCQ)

AVIS AUX LECTEURS

À notre connaissance, Ces renseignements sont fournis à titre indicatif en matière de sécurité et sont applicables uniquement au produit et aux utilisations décrites dans ce document. Ils ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il est utilisé d'une autre manière que celle décrite ici, car tous les produits peuvent comporter des risques inconnus et doivent être manipulés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.